

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 juillet 2018 s'est réuni le lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, MANIER Bernard, GALDIN Nicole, BROUILLON Hervé, DE LAMARLIERE Sylvie

Pouvoirs : de Lydie ANGELY à Patrick MAURIN, de Nicole GALDIN à Jean-Pierre MARCHAND, de Hervé BROUILLON à Marie Françoise BOUGUES, de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY (en cours de séance, 20h08)

F.12

Régularisation de la répartition des abonnées AEP entre le syndicat EAU 47 (pour la commune de Saint Pardoux du Breuil) et la ville de Marmande

A l'occasion d'une visite de terrain, il a été relevé qu'une partie du territoire du contrat de la ville de Marmande est en réalité, alimentée par le territoire Nord de Marmande- syndicat EAU 47 et une partie du territoire Nord de Marmande du Syndicat EAU 47 est alimentée par la ville de Marmande. (Voir plan joint)

La présente délibération a pour objet de régulariser les limites de périmètre de chaque contrat sur les secteurs du Nord de Marmande (délégitaire SAUR) et de la ville de Marmande (délégitaire VEOLIA).

Les deux périmètres transférés sont :

- Lieu-dit « Nastras » commune de Marmande, périmètre de la commune de Marmande, est transféré au syndicat EAU 47 - territoire Nord de Marmande,
- Lieu-dit « Les Pins » commune de Saint Pardoux du Breuil, périmètre du contrat du Syndicat EAU 47 - Nord de Marmande, est transféré à la commune de Marmande.

Cette régularisation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ou au plus tard le jour où il aura acquis son caractère exécutoire. Cette régularisation de périmètre entraîne des changements de facturation pour les usagers.

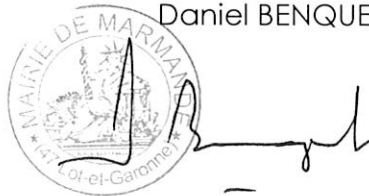
**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Valide** les nouvelles limites de périmètre de chaque contrat sur les secteurs du Nord de Marmande et de la ville de Marmande.
- Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 juillet 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25/07/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25/07/2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

